



Mairie - 6 rue de la Mairie - 35380 Saint-Péran  
Tél. : 02.99.06.86.91  
Courriel : mairie-saint-peran@wanadoo.fr

### **Arrêté de circulation alternée pour cause de travaux**

La maire de la commune de St Péran,

**Vu** les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de la route ;

**Considérant** les travaux qui auront lieu entre le 8 novembre 2021 et le 30 novembre 2021 sur la rue du Landret et la rue de la mairie ;

**Considérant** qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

**Vu** l'intérêt général ;

#### **ARRETE**

**Article 1.** La circulation des véhicules sera alternée sur les voies suivantes : rue du Landret et rue de la mairie, du 8 novembre au 30 novembre 2021.

**Article 2.** Pendant cette période, une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation alterné, régulé manuellement ou par feu tricolore, sera mis en place.

**Article 3.** Pendant cette même période, le stationnement des véhicules sera interdit sur la même voie.

**Article 4.** M. le commandant de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Saint Péran le 29 octobre 2021

La Maire,

Isabelle Goven

